

REGLEMENT MOTOCROSS 2023

REGLES COMMUNES AUX CHAMPIONNATS ET TROPHEES

ARTICLE 1 – Engagements et Inscriptions

Les championnats et Trophées de Normandie de Motocross toutes cylindrées (conformes aux règlements fédéraux en vigueur) sont ouverts à tous les pilotes de la Ligue de Normandie licenciés dans un club normand, à jour de leurs cotisations.

Les pilotes affiliés au CMPN (Club Motocycliste de la Police Nationale) ou au Club Rathelot (club de la Gendarmerie Nationale), adhérents à un club normand pourront être classés dans l'un de ces championnats ou trophées.

Pas de licence à la journée pour tous les championnats et trophées de Normandie Motocross.

Excepter les pilotes Pit Bike où la licence à la journée est autorisée à condition que la demande soit faite 20 jours avant la manifestation.

A) ENGAGEMENTS :

- Les engagements se feront en ligne sur le site de la **LMN**, tous les règlements se feront par carte bancaire.
- Un lien sera disponible directement sur le site de notre ligue.
- Si un problème survient au moment de l'inscription en ligne, notre secrétaire de ligue pourra vous répondre aux horaires d'ouverture du bureau : 02-31-25-61-90.
- **Pour les catégories 125cc, MX normand, et le championnat de Normandie de motos anciennes, les pilotes devront obligatoirement s'acquitter d'un règlement de 40€ pour inscription à ces championnats en même temps que la réservation de leur numéro qui sera valable pour la saison complète.**

1° Parution des engagements

- Les engagements seront disponibles **75 jours à minima** avant la date de chaque épreuve sur le lien du site LMN.

2° Tarif des engagements

- Les engagements seront débités le jour de l'inscription sur le site pour participation à l'épreuve et au plus tard 20 jours avant celle-ci (voir paragraphe 5 de ce chapitre concernant les engagements tardifs des pilotes normands).

Catégorie	Tarifs
50*	35
65*	35
85*	35
125	49
MX Normand	49
Quad	54
Pit bike	49
Motos anciennes	45

- Tout pilote déclarant forfait, **devra prévenir obligatoirement** le secrétariat de notre ligue ainsi que le délégué du championnat par téléphone, et confirmer son forfait par écrit par lettre postale ou courriel dans les **7 jours avant l'épreuve, accompagné d'un justificatif valable (certificat médical...)**.
Dans le cas où un pilote ne respecterait pas cette obligation, le droit d'engagement serait encaissé. La décision de rembourser ou non le pilote serait alors prise par la LMN, uniquement après étude du justificatif fourni.
- Aucun remboursement ne sera effectué si le pilote déclare forfait après l'épreuve.
- Le pilote s'excusant moins de 30 jours avant l'épreuve de ligue sur laquelle il s'est engagé, ne pourra participer à aucune autre épreuve organisée le même jour, sous peine de sanction, sauf pour participer à une épreuve d'un championnat supérieur : FFM, FIM ou Europe (article 7 règles générales du motocross FFM).

Nota : Pour les clubs organisateurs une épreuve de 50/65 et 85, une aide de 4€ par pilote sur la location des transpondeurs.

3° Capacité des championnats et trophées

Championnat/Trophée	Capacité du championnat	Pilotes en liste d'attente
50cc/65cc/85cc	45 Pilotes	Infini
125cc	40 Pilotes + 5 pilotes invités club	Infini
MX Normand	3x45 Pilotes (dont 10 invités club)	Infini
Pit Normand	40 Pilotes + 5 pilotes invités club	Infini
Quad	28 Pilotes + 2 pilotes invités club	Infini
Motos anciennes	45 Pilotes	Infini

PAS DE LICENCE A LA JOURNEE POUR LES PILOTES INVITES CLUB (sauf PIT BIKE)

- La capacité des championnats et trophées de Normandie de Motocross doit être en rapport avec l'homologation du terrain
- Pour le MX Normand, 135 pilotes au maximum seront inscrits sur chaque épreuve, ils seront répartis en 3 séries de 45 pilotes en fonction de leur meilleur temps chronométré sur un tour.

Le matin de chaque épreuve, les pilotes partiront pour un essai, reconnaissance de la piste + chronos (durée 10'+10') dans l'ordre de leurs numéros par sessions de 45 pilotes maximum.

Un regroupement par séries sera effectué pour les 3 manches de la journée **en fonction du meilleur temps réalisé** lors des essais chronométrés :

- Les 45 pilotes les plus rapides en série I.
- Les 45 pilotes suivants en série II.
- Les pilotes les moins rapides en série III, avec un maximum de 45 pilotes en fonction du nombre d'engagés à l'épreuve.

Si, par exemple, 130 pilotes sont engagés le matin d'une épreuve, la répartition des pilotes dans les séries sera la suivante :

- Les 45 pilotes les plus rapides en série I.
- Les 45 pilotes suivants en série II.
- Les 40 pilotes les moins rapides en série III.

4° Numéros de course

Dès le 5 janvier 2023 à 9 heures, les pilotes Normands pourront se connecter sur le lien présent sur le site LMN, afin de s'inscrire au championnat choisit et réserver leur numéro de course pour l'année dans les différents championnats et trophées de Normandie de Motocross proposés pour la saison en cours.

La grille de numéros proposée ira 1 de 999 pour chacun des championnats et trophées de Normandie de Motocross.

En complément, pour les pilotes souhaitant participer au 125 et MX Normand avec les mêmes numéros, la date butée d'inscription à ces deux championnats est le 01 mars 2023, pour obtenir un numéro identique.

Pour les pilotes s'inscrivant à ces 2 championnats, le montant de l'inscription et de réservation est de 70€.

5° Pilotes invités/Inscriptions tardives.

- Les plateaux des championnats 125cc/ Pit seront composés de 40 pilotes Normands et de 5 pilotes invités par le club organisateur de l'épreuve, pour le Quad 28 pilotes et 2 invités club. Le club devra inscrire les pilotes invités via le lien sur le site de notre ligue.
- Le plateau du MX Normand sera composé de 135 pilotes Normands maximum (3x45), dont 10 pilotes invités par le club organisateur de l'épreuve. Le club devra inscrire les pilotes invités via le lien sur le site de notre ligue.

Si les plateaux sont incomplets 15 jours avant l'épreuve, la liste d'attente sera prise en considération, prioritairement les pilotes Normands.

Pour les pilotes Normands non-inscrits à une épreuve dans les délais impartis (20 jours calendaires avant la manifestation), ces derniers paieront une majoration de 50€ du montant de l'engagement indiqué au point 1.2 du présent règlement (par exemple, engagement à 99 (49+50) Euros pour le MX Normand). Les 50€ seront répartis à part égale entre la Ligue et le club organisateur.

Les pilotes invités et hors ligue ne marqueront pas les points de leur place dans le classement provisoire ou définitif des Championnats Normands, mais seront classés et récompensés dans le classement général de la journée.

ARTICLE 2 - Règles

A - Règles administratives –

Pour tout pilote souhaitant changer de championnat en cours d'année, il marquera les points du championnat supérieur. Il conservera son classement du championnat précédant.

Lors de chaque épreuve, tous les pilotes, devront impérativement avoir procédé aux vérifications administratives après du délégué de leur championnat avant la 1ère série d'entraînement.

Les contrôles administratif et technique ainsi que le retrait du transpondeur pourront avoir lieu de 17 h à 19 h la veille de l'épreuve, et de 7h00 à 8h30 maximum le matin de l'épreuve (sauf règlement particulier).

Seul, le pilote devra satisfaire au contrôle administratif. Une fiche technique sera remise au pilote et celui-ci devra la compléter et la présenter au contrôle technique.

Lors du contrôle administratif, le pilote se verra fixer un bracelet, par le Délégué du championnat ou trophée concerné.

Il pourra également recevoir un bracelet panneuteur ainsi qu'un bracelet mécanicien pour ses accompagnateurs âgés de 14 ans minimum, sur présentation de leurs licences FFM. Le pilote devra obligatoirement présenter son bracelet à chaque entrée en parc d'attente, sinon il se verra refuser le départ tant aux essais, qu'aux chronos ou aux manches. En cas de destruction et sur présentation de l'ancien bracelet, il s'adressera à son délégué qui lui seul pourra en refixer un autre.

Après la première épreuve des championnats de Normandie 125cc, et MX Normand, les 20 premiers du classement général de chacun de ces 2 championnats seront prioritaires pour les inscriptions sur les épreuves suivantes, à condition que ces pilotes soient inscrits 20 jours calendaires avant l'épreuve.

Etant donné que des pilotes rouleront dans plusieurs catégories (MX Normand, 125cc), Les différents clubs prenant le MX normand, ne pourront pas prendre sur la même journée la catégorie 125cc.

Le délégué de chacun des championnats ou trophées de Motocross Normands veillera au bon déroulement des épreuves et s'assurera que les règlements applicables soient respectés.

B- Règles et Contrôles Techniques

Présentation de la feuille technique visée lors de l'administratif

Un contrôle rigoureux sera effectué à l'accès de la piste et les concurrents avec des numéros non conformes au règlement FFM MX, seront renvoyés par le Commissaire technique. Les plaques des motos et les numéros sont de couleur différente selon les classes :

- 50cc 65cc / 85cc-12ans	Plaques bleues / n° blancs
- 85cc + de 12ans	Plaques blanches / n° noirs
- 125 à 150cc 2T et 250cc 4T	Plaques noires / n° blancs
- 250cc 2T et 450cc 4T (et cylindrées au-delà)	Plaques blanches / noirs
- Pit bike	Plaques blanches / n° noirs
- Quad	Plaques vertes / n° blancs

Motos anciennes couleur des plaques :

- Jaune pour les 500
- Verte pour les 250
- Noire pour les 125

Tout pilote est responsable de son matériel, en aucun cas le club organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de disparition de celui-ci dans l'enceinte du parc coureur.

Il est rappelé aux pilotes et aux organisateurs, que les différentes prescriptions des règles techniques de sécurité du règlement national FFM et du code sportif sont obligatoires dans les championnats et trophées de Normandie de Motocross.

C- Réclamation Sanction/Réclamation

Règlement général FFM article 8-8 E

Extrait du règlement :

Dans le cas des infractions suivantes constatées par un officiel, (constatation de fait à laquelle aucune réclamation ne sera possible) la notification d'une décision sera :

- Sur la piste : non-respect du drapeau jaune agité ;
- Sur la piste : non-respect du drapeau médical ;
- Sur la piste : Rouler hors-piste et tirer un avantage dans l'intention de gagner des places ;
- Entrer dans le parc mécanique à une vitesse excessive ;

Sanction : Perte de 5 positions dans les essais respectifs/la manche respective.

- Échouer à un contrôle sonore après les essais/la manche ;

Sanction : Perte de 5 positions dans les essais respectifs/la manche respective.

- Sur la piste : couper le circuit ;
- Sur la piste : s'arrêter pour consulter des tiers ;
- Sur la piste : toute consultation/tout signal entre des tiers et un coureur (en dehors du parc mécanique) ;
- Sur la piste : recevoir de l'assistance autre que d'un commissaire dans l'intérêt de la sécurité ;
- Sur la piste : recevoir de l'assistance pour redémarrer le moteur ou réparer le motocycle ;
- Sur la piste : ravitailler ;
- Entrer dans le parc mécanique par la sortie de celui-ci ;
- Ne pas se présenter à un contrôle sonométrique ;

Sanction : Disqualification des essais respectifs/de la manche respective.

- Coureurs arrivant tardivement dans le parc d'attente ;

- Entrer dans le parc mécanique pendant le tour de reconnaissance
- Avoir un motorcycle de réserve dans le parc mécanique lors du tour de reconnaissance
- Avoir un motorcycle de réserve dans le parc mécanique lors d'une manche ;
- Coureurs ayant des problèmes mécaniques dans le parc d'attente qui ne réussissent pas à réparer leur motorcycle avant que le drapeau vert n'ait été levé et qui ensuite ne suivent pas les instructions des officiels ;
- Coureurs ayant pris leur place derrière la grille de départ et qui retournent au parc d'attente ;
- Coureurs ayant des problèmes mécaniques à la grille de départ et qui reçoivent de l'assistance avant que la grille n'ait été abaissée ;
- Coureurs revenant tard du tour de reconnaissance au parc d'attente après que le départ ait été donné ;

Sanction : Disqualification des essais respectifs/de la manche respective.

Les coureurs qui rentrent au parc-coureurs lors d'une manche seront disqualifiés et lors d'essais (libres ou chronométrés) ne pourront pas revenir sur la piste.

Dans les cas ci-dessus mentionnés, les procédures suivantes seront appliquées :

- Le(s) coureur(s) sera (seront) notifié(s) oralement
- Les résultats officiels seront modifiés en conséquence, avec la mention du (des) coureur(s) concerné(s) ainsi que la pénalité imposée.

Voir également règlement FFM – Code discipline et Arbitrage (chapitre 2 – Article 22)

Les sanctions applicables sont notamment :

- 1° Un avertissement ;
- 2° Un blâme ;
- 3° Une amende : lorsque cette amende est infligée à une personne physique, elle ne peut excéder un montant de 45 000 euros ;
- 4° Une perte d'une ou plusieurs rencontres sportives ;
- 5° Une pénalité en temps ou en points ; une imposition de temps ou de points modifiant le résultat du participant ;
- 6° Un déclassement ; une disqualification du classement d'une course ;
- 7° Une non homologation d'un résultat sportif ;
- 8° Une suspension de site de pratique ;
- 9° Un huis clos total ou partiel pour une ou plusieurs rencontres sportives ;
- 10° Une interdiction temporaire ou définitive de participer aux manifestations sportives organisées ou autorisées la fédération ;
- 11° Une interdiction temporaire ou définitive de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement des compétitions et manifestations sportives autorisées par la fédération délégataire ou organisées par une fédération agréée ;
- 12° Une interdiction d'exercice de fonction ;
- 13° Un retrait provisoire de la licence pendant la durée de l'interdiction ;
- 14° une interdiction pour une durée qu'elle fixe d'être licencié de la fédération ou de s'y affilier ;
- 15° Une radiation ;
- 16° Une inéligibilité pour une durée déterminée aux instances dirigeantes.
- 17° la radiation ou l'interdiction d'appartenir pour une durée déterminée à une instance disciplinaire.
- 18° En cas d'irrégularité manifeste dans le déroulement d'une épreuve, la nullité des résultats peut être prononcée.

Une ou plusieurs sanctions peuvent être choisies parmi les sanctions énumérées ci-dessus dans le respect du principe de proportionnalité. Elles sont prononcées en considération de la gravité des faits et du comportement de leur(s) auteur(s).

C-1 Réclamation

Règlement général FFM article 8-9

D- Comportement et obligations des coureurs

Règlement général FFM article 6.4

Extrait de l'article à l'attention des pilotes :

A tout instant, les coureurs doivent se conformer aux dispositions des règlements FFM.

Les coureurs n'ont pas le droit de s'arrêter sur la piste durant les essais et les manches.

« Tout comportement antisportif, agressif ou imprudent d'un coureur ou de ses accompagnateurs envers d'autres concurrents, mécaniciens, personnel d'équipe et officiels ou d'autres participants (personnel de l'organisateur, personnel médical, presse, public etc.) sur ou hors de la piste pourra être sanctionné par le jury.

Les coureurs sont responsables de leurs accompagnateurs »

E- Annulation d'une épreuve

Règlement général FFM article 8.10

ARTICLE 3 - Entraînements et Courses

- Les championnats de Normandie seront disputés sur les épreuves retenues par la Ligue pour chaque catégorie :

Championnat	Essai	Manches
50cc/65cc	15 minutes (5 mn libre + 10mn chrono)	3 x 10 minutes +1t
85cc	20 minutes (10 mn libre + 10mn chrono)	3 x 15 minutes +1t
125cc	20 minutes (10mn libre et 10mn chrono)	3 x 20 minutes +1t
MX Normand	20 minutes (10mn libre et 10mn chrono)	3 x 20 minutes +1t (série I) 3 x 15 minutes +1t (série II et III)
Pit Normand	15 minutes (5 mn libre + 10mn chrono)	3 x 10 minutes +1t
Quad	20 minutes (10mn libre + 10mn chrono)	3 x 15 minutes +1t
Motos anciennes	15 minutes (5 mn libre + 10mn chrono)	2x12 minutes + 1t + 1x15minutes + 1t (dernière manche)

- Il est impératif de programmer la 1ère manche des championnats Espoirs 50cc 65cc en fin de matinée. Il ne sera pas permis d'arrosage avant les 50/65cc et les 85cc.
- Les pilotes solos seront au nombre de 45, quads et pit Bike suivant leur règlement respectif, l'homologation préfectorale du circuit sera aussi prise en compte pour déterminer le nombre maximal de pilotes présents simultanément sur la piste lors de chaque épreuve.
- Les machines devront être placées en parc d'attente dans leurs boxes respectifs 10 minutes avant le départ.
- Les mécaniciens et accompagnateurs sont interdits aux abords de la grille lors du processus de départ.
- Les organisateurs devront prévoir un parc d'attente numéroté de 1 à 45.
- La mise en place sur la grille de départ pour les essais libres et chronos des 85/125/MX Normand / PIT/Quads se fera en fonction du classement provisoire des dits championnats au matin de chaque épreuve.
- Le placement des coureurs sur la ligne de départ, lors de chacune des manches, sera déterminé par ordre croissant des temps du meilleur tour réalisé au cours des essais chronométrés (le meilleur temps est appelé en premier et ainsi de suite) ou des places d'arrivée lors des manches qualificatives.
Pour les grilles comptant seulement 30 places, les départs se feront sur 2 lignes, les coureurs se mettront en 2ème ligne lorsque la première sera complètement occupée.
Pour les quads, les coureurs de la 2ème ligne devront obligatoirement se positionner dans l'alignement des coureurs de la 1ère ligne.

ARTICLE 4 : Chronométrage

Le chronométrage sera réalisé avec des transpondeurs.

Le directeur de course devra demander aux chronométrateurs s'ils sont prêts avant chaque nouveau départ.

A l'attention des coureurs :

En cas de non-restitution du transpondeur ou en cas de restitution d'un transpondeur détérioré à la fin de l'épreuve, les coureurs recevront une facture de la valeur de rachat du transpondeur à la valeur réelle de celui-ci (environ 70€). Les coureurs doivent restituer les transpondeurs au plus tard 1 demi-heure après la fin de la dernière manche. Dans la négative, ils doivent les envoyer dans les trois jours à la LMN ou à l'adresse du responsable des transpondeurs. Les coureurs récidivistes (2 oublis ou à l'appréciation du responsable) seront sanctionnés d'une amende de 50 €. Par ailleurs, les coureurs devront investir dans l'achat d'un support de transpondeur d'un montant de 8 €. En aucun cas, le support ne pourra être restitué ni remboursé à la fin de l'épreuve ou de l'année.

ARTICLE 5 : Reprise de la compétition après un accident

Tout pilote, ayant été pris en charge par l'assurance de la Fédération Française de Motocyclisme, à la suite d'un accident, devra présenter au délégué du championnat, un certificat médical de consolidation, l'autorisant à reprendre la compétition.

Tout pilote ayant été déclaré inapte à la fin d'une épreuve à la suite d'un accident, devra présenter au délégué du Championnat un certificat de consolidation.

Après toute absence pour raison de santé, la LMN aura la possibilité de convoquer l'intéressé devant un médecin, pour s'assurer de son aptitude à la reprise de la compétition.

A la fin de chaque journée, le médecin de l'épreuve devra donner au délégué la liste des pilotes dont un certificat de consolidation sera nécessaire pour l'épreuve suivante.

ARTICLE 6 : Contrôle des épreuves

Se référer au règlement FFM article 3

- Le Jury est constitué de 2 commissaires sportifs minimum autres que les délégués de championnats présents sur l'épreuve, et du Président du Jury (délégué du championnat le plus haut).

ARTICLE 7 : Récompense par manifestation

Les pilotes seront récompensés au podium le soir de l'épreuve, leur présence est obligatoire, par respect du club et du public.

- Championnats Espoirs 50cc/65cc

Obligation de remettre un minimum de : 1 coupe aux 3 premiers 50cc et aux 3 premiers 65cc + une coupe à la 1^{ère} Féminine de chaque catégorie.

- Championnats Espoirs 85cc

Obligation de remettre un minimum de : 1 coupe aux 3 premiers de + de 12 ans et aux 3 premiers de moins de 12 ans + une coupe à la 1^{ère} Féminine.

- Championnat 125cc :

Obligation de remettre un minimum de : 1 coupe aux 3 premiers du scratch, 1 coupe au 1^{er} junior et 1 coupe à la 1^{ère} Féminine.

- Trophée motos anciennes

Obligation de remettre un minimum de : 1 coupe aux 3 premiers du scratch et 1 coupe à la 1^{ère} Féminine.

- Pour le Quad :

Obligation de remettre un minimum de : 1 coupe aux 3 premiers du scratch, 1 coupe au 1^{er} junior, 1 coupe à la 1^{ère} Féminine et une coupe au premier vétéran de plus de 40 ans.

- Pour le Pit Bike :

Obligation de remettre un minimum de : 1 coupe aux 3 premiers du scratch et 1 coupe à la 1^{ère} Féminine.

- MX Normand :

Obligation de remettre un minimum de : 1 coupe aux 3 premiers du scratch, 1 coupe au 1^{er} junior, et 1 coupe à la 1^{ère} Féminine.

Spécificité pour le MX Normand - Primes au scratch de la journée :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Prix	250	180	120	100	80	70	60	50	40	30

Total journée : 980€ à charge du club organisateur.

ARTICLE 8 : Classement

La totalité des points sera prise en compte pour le classement final de chaque épreuve ainsi que pour le championnat en fin d'année.

Exclusivement pour le championnat MX Normand, il est possible pour les pilotes d'avoir une épreuve « joker » sur la durée du championnat. Cette épreuve ne sera pas comptabilisée dans le classement général du championnat en fin de saison.

C'est à dire que l'épreuve (3 manches) avec le moins bon résultat au général ne sera pas comptabilisée dans le classement général du championnat en fin de saison.

Sera classé au cours d'une manche, tout pilote passé au moins une fois devant la cellule d'arrivée (1 tour complet bouclé).

Au cours de la saison, les classements sont provisoires, le classement final du championnat étant homologué par la Commission de Motocross en fin d'année après la dernière épreuve.

En cas d'ex æquo au classement général d'une course, on tiendra compte du classement de l'arrivée de la dernière manche. En cas d'ex æquo au classement du championnat, on prendra pour chacun le nombre de places de premier, deuxième, troisième, etc. jusqu'à obtenir une différence entre les coureurs. En dernier ressort le dernier meilleur résultat sera déterminant.

Barème des points pour les championnats hors MX Normand

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}
25	22	20	18	16	15	14	13	12	11
11 ^{ème}	12 ^{ème}	13 ^{ème}	14 ^{ème}	15 ^{ème}	16 ^{ème}	17 ^{ème}	18 ^{ème}	19 ^{ème}	20 ^{ème}
10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Barème des points pour le MX Normand (3 séries)

Le classement à de la journée s'effectue sur les 3 manches de la façon suivante :

Barème des points par manche ;

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}	13 ^{ème}	14 ^{ème}	15 ^{ème}	16 ^{ème}	17 ^{ème}	18 ^{ème}	19 ^{ème}	20 ^{ème}
180	172	165	160	155	150	146	142	138	134	131	128	125	123	122	120	119	118	117	116
21 ^{ème}	22 ^{ème}	23 ^{ème}	24 ^{ème}	25 ^{ème}	26 ^{ème}	27 ^{ème}	28 ^{ème}	29 ^{ème}	30 ^{ème}	31 ^{ème}	32 ^{ème}	33 ^{ème}	34 ^{ème}	35 ^{ème}	36 ^{ème}	37 ^{ème}	38 ^{ème}	39 ^{ème}	40 ^{ème}
115	114	113	112	111	110	109	108	107	106	105	104	103	102	101	100	99	98	97	96
41 ^{ème}	42 ^{ème}	43 ^{ème}	44 ^{ème}	45 ^{ème}	46 ^{ème}	47 ^{ème}	48 ^{ème}	49 ^{ème}	50 ^{ème}	51 ^{ème}	52 ^{ème}	53 ^{ème}	54 ^{ème}	55 ^{ème}	56 ^{ème}	57 ^{ème}	58 ^{ème}	59 ^{ème}	60 ^{ème}
95	94	93	92	91	90	89	88	87	86	85	84	83	82	81	80	79	78	77	76
61 ^{ème}	62 ^{ème}	63 ^{ème}	64 ^{ème}	65 ^{ème}	66 ^{ème}	67 ^{ème}	68 ^{ème}	69 ^{ème}	70 ^{ème}	71 ^{ème}	72 ^{ème}	73 ^{ème}	74 ^{ème}	75 ^{ème}	76 ^{ème}	77 ^{ème}	78 ^{ème}	79 ^{ème}	80 ^{ème}
75	74	73	72	71	70	69	68	67	66	65	64	63	62	61	60	59	58	57	56
81 ^{ème}	82 ^{ème}	83 ^{ème}	84 ^{ème}	85 ^{ème}	86 ^{ème}	87 ^{ème}	88 ^{ème}	89 ^{ème}	90 ^{ème}	91 ^{ème}	92 ^{ème}	93 ^{ème}	94 ^{ème}	95 ^{ème}	96 ^{ème}	97 ^{ème}	98 ^{ème}	99 ^{ème}	100 ^{ème}
55	54	53	52	51	50	49	48	47	46	45	44	43	42	41	40	39	38	37	36
101 ^{ème}	102 ^{ème}	103 ^{ème}	104 ^{ème}	105 ^{ème}	106 ^{ème}	107 ^{ème}	108 ^{ème}	109 ^{ème}	110 ^{ème}	111 ^{ème}	112 ^{ème}	113 ^{ème}	114 ^{ème}	115 ^{ème}	116 ^{ème}	117 ^{ème}	118 ^{ème}	119 ^{ème}	120 ^{ème}
35	34	33	32	31	30	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16
121 ^{ème}	122 ^{ème}	123 ^{ème}	124 ^{ème}	125 ^{ème}	126 ^{ème}	127 ^{ème}	128 ^{ème}	129 ^{ème}	130 ^{ème}	131 ^{ème}	132 ^{ème}	133 ^{ème}	134 ^{ème}	135 ^{ème}					
15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1					

Catégorie :

	Série I
	Série II
	Série III

En fin de journée, l'addition des points marqués lors des 3 manches par chaque pilote est réalisée pour établir le classement scratch de la journée.

Un classement sera établi pour chaque série.

Le pilote vainqueur de l'épreuve est celui qui a marqué le plus de points de la série I, en fin de journée.

Barème des points pour motos anciennes

Le classement de la journée s'effectue sur les 3 manches de la façon suivante :

Le premier de chaque manche de la catégorie I marque 1 point. Le deuxième de chaque manche de la catégorie I marque 2 points, etc...

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
11 ^{ème}	12 ^{ème}	13 ^{ème}	14 ^{ème}	15 ^{ème}	16 ^{ème}	17 ^{ème}	18 ^{ème}	19 ^{ème}	Etc..
11	12	13	14	15	16	17	18	19	Etc..

Pour le pilote qui ne participe pas à une course, il marque automatiquement 135 points (3 x 45) au classement du trophée.

ARTICLE 9 : Récompenses en fin de saison

Les classements de chaque championnat de Normandie seront publiés en fin de saison, après homologation par la Commission Motocross de la LMN.

Spécificité pour le championnat 125cc.

Une récompense annuelle sera attribuée par la ligue lors de l'assemblée générale (présence obligatoire des pilotes) aux 10 premiers du classement du championnat 125cc.

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Prix	800	400	300	150	100	100	100	100	100	100

CHAMPIONNAT de Normandie ESPOIRS 50cc/65cc

Voir RTS 2023, précision sur âge et modalités pour participation (en cours de travail FFM).

Ils devront être en possession du guidon d'argent ou or pour les pilotes âgés de 7 à 11 ans et être titulaires d'une licence Jeune NJ1, NJ2 ou NJ3.

Des classements séparés, pour le provisoire, seront établis à chaque épreuve.

Il serait souhaitable qu'une manche d'une autre catégorie soit courue avant chaque manche du championnat Espoirs 50/65cc

Pour les départs, les 65cc partiront derrière la grille au panneau « 15sec – 5sec ».

Les 50cc prendront ensuite le départ devant la grille au baisser de drapeau du délégué, après que les pilotes 65cc aient parcouru la valeur de la ligne droite de départ.

Des courses sur prairie pourront être comptabilisées dans le championnat.

La finale ne se pourra pas se disputer pas lors d'une course sur prairie.

CHAMPIONNAT de Normandie ESPOIRS 85cc.

Ce championnat est réservé aux pilotes âgés de 9 ans révolus la veille de la date de l'épreuve et moins de 15 ans au 1er janvier de l'année en cours.

Ils devront être en possession du Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste (CASM) être titulaires d'une licence Jeune NJ3C et NCO.

Il serait souhaitable qu'une manche d'une autre catégorie soit courue avant chaque manche du championnat Espoir 85cc.

Le championnat ne comportera pas plus de 10 épreuves pour l'année.

Un classement séparé, pour les moins de 12 ans et les plus de 12 ans sera réalisé à chaque épreuve.

TROPHEE MOTOS ANCIENNES.

Il y a 3 catégories séparées comme suit :

- VINTAGE : Moto jusqu'à 1977 (inclus)

- CLASSIC : Moto de 1978 à 1983 avec refroidissement à air, 2 freins à tambour et 2 amortisseurs (ou cantiliver pour Yamaha)

- EVOLUTION : Moto de 1984 à 1989 (les prototypes, c'est à dire machines transformées avec éléments d'époque se trouvent dans cette catégorie).

Nota : Toute moto modifiée avec des éléments ne correspondant pas à l'époque de la machine, ne sera pas classée.

Les numéros de course seront attribués dès l'engagement au trophée, par le délégué et seront les mêmes pour toute l'année.

CHAMPIONNAT DE NORMANDIE 125CC

Ce championnat est réservé aux pilotes âgés de 13 ans révolus la veille de la date de l'épreuve et titulaires d'une licence NCO ou NJ3C.

Ce championnat est réservé uniquement aux motos 125cc 2tps et aux pilotes licenciés dans un club Normand.

Deux classements seront réalisés, un classement Junior 18 ans maximum au 1er janvier de l'année en cours et un classement senior.

Une seule épreuve de course sur prairie peut être comptabilisée dans le championnat.

La finale ne se pourra pas se disputer pas lors d'une course sur prairie.

CHAMPIONNAT MX NORMAND

Ce championnat est réservé aux pilotes âgés de plus de 13 ans au 1er janvier de l'année en cours et titulaires d'une licence NCO, NJ3C ou Internationale et licenciés dans un club Normand.

Il est possible pour les pilotes de faire une épreuve « joker » sur la durée du championnat. Cette épreuve ne sera pas comptabilisée dans le classement général du championnat en fin de saison. (Voir paragraphe 8)

Trois classements seront réalisés dans ce championnat, un classement MX1 et un classement MX2, ainsi qu'un classement féminin.

Pour ces classements, on retiendra les résultats au scratch par manche. Exemple, si un pilote MX2 termine 4^{ème} derrière 3 pilotes MX1, celui marquera 160 points (points correspondant à la 4^{ème} place). Ce sujet a été indicé en raison de la complexité des anciens règlements, où nous étions contraints de reprendre l'ensemble des résultats en particulierisant les MX1/MX2, rendant les classements très chronophages en termes d'analyse et sans réel plus-value.

Les pilotes hors championnats MX Normand, hors ligue, invités ne seront pas comptabilisés dans le classement général.

Une course sur prairie pourra avoir lieu au cours de la saison.

La finale ne pourra pas se disputer sur une course sur prairie.

CHAMPIONNAT de NORMANDIE QUAD

Catégories

Ce championnat se déroule en une catégorie, toutes cylindrées confondues (ne sont autorisés que les moteurs mono ou bicylindre) :

- de 13 ans révolus la veille de la date de l'épreuve et à sans limite d'âge : 125cc 2 temps ou 250cc 4 temps
- de 15 ans révolus la veille de la date de l'épreuve : 450cc jusqu'à 525cc
- de 13 révolus la veille de la date de l'épreuve à la date de l'épreuve à 18 ans maximum au 1^{er} janvier de l'année : catégorie junior
- 40 ans révolus la veille de la date de l'épreuve : catégorie vétérans

Manches

Un intervalle de 45 minutes minimum devra séparer chaque manche.

Course

Le nombre d'engagés à l'épreuve ne dépassera pas 30 pilotes.

Pour tous les points ne figurant pas au règlement, se référer au règlement du championnat de France Quad Cross.

CHAMPIONNAT PIT NORMAND

Ce championnat est réservé aux pilotes âgés d'au moins 12 ans révolus la veille de la date de l'épreuve et détenteurs de la licence NCO, NJ3C ou internationale, licenciés FFM.

Entraînements et chronométrage

Lors des essais libres et chronos, le nombre de pilotes ne pourra dépasser 45 pilotes.

RTS-ARTICLE 72

Circuits :

Ils devront faire entre 250m et 1500 m. article 72-b FFM.

Machines :

Taille des roues : pour l'avant 14 pouces maximum et pour l'arrière 12 pouces maximum.

Cylindrée : à partir de 12 ans révolus la veille de la date de l'épreuve : de 125cc jusqu'à 150cc 4T maximum

A partir de 15 ans révolus la veille de la date de l'épreuve : 200cc 4T maximum (des contrôles de cylindrées seront faits durant la saison)

Pour tous les points ne figurant pas au règlement LMN, se référer au règles complémentaires PIT BIKE FFM.